

Compte-rendu du Conseil Municipal du 10 mars 2020

Le 10 mars 2020 à 19h, le conseil municipal de Lapoutroie, régulièrement convoqué en date du 6 mars 2020, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Marie MULLER, Maire.

La réunion s'est tenue exceptionnellement à huis clos, suite aux directives du Préfet du Haut-Rhin liées aux mesures de gestion de l'épidémie COVID-19.

Etaient présents : M Clément LOING, Mme Charlotte GAUDEL, M. Jean-Noël RAFFNER, Mme Catherine FAYOLLE, M. Roger CLAUDEPIERRE Adjoints, MM. René BRUN, Dominique TRUSSART, Denis PIERREVELCIN, Claude PIERREVELCIN, Laurent MATHIEU, Mme Sylvie TOUSSAINT, M. Jean ANCEL, Mmes Sandrine PIERRE, Aude BATOT, Caroline ROBIEZ et Mathilde GAUDEL, Conseillers Municipaux.

Etait représentée : Mme Chantal PERRIN qui a donné pouvoir à M. Jean-Noël RAFFNER pour tout vote et décision.

Absente, non excusée : Mme Aurore PETITDEMANGE.

Monsieur Denis PIERREVELCIN est désigné comme secrétaire de séance.

M. le Maire rappelle l'ordre du jour de la séance :

- 1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 27 janvier 2020**
- 2) Affaires financières** : Comptes de gestion 2019 des budgets : principal, eau et assainissement, régie de chauffage ; Modification du tableau des subventions 2020 : association « Marche mythique organisation » pour l'organisation de la course « Paris Alsace » et « welche dancers » pour les frais de marquage des nouvelles tenues de l'association ; Demande de subvention auprès de la DRAC / DGD concours particulier pour les bibliothèques (1^{ère} fraction) – renouvellement du matériel informatique ; Décision modificative n°1 : budget principal.
- 3) Points divers** : Mise en place de servitudes sur un terrain appartenant à l'association « scouts et guides de France », dans le cadre de l'aménagement d'une réserve incendie au lieudit Ribeaugoutte ; Projet de cession du lot de chasse n°4 à la société de chasse constituée par M. Yves CLAUDEPIERRE.
- 4) Compte rendu du Maire sur les domaines délégués (droits de préemption, indemnités assurance, marchés publics, emprunts ...)**
- 5) Rapport des présidents de commissions et délégués de la CCVK**
- 6) Questions diverses et communications de M. le Maire**

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 janvier 2020 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2) AFFAIRES FINANCIERES

2.1. Compte de gestion 2019/ budget principal – N°DEL_2020_18

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, adjoint au maire chargé des finances, indique qu'il convient de se prononcer sur la conformité du compte de gestion de la Commune élaboré par les services de la Trésorerie avec le compte administratif, pour l'année 2019.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, M. Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le compte de gestion du budget principal relatif à l'exercice 2019. Ce compte de gestion n'appelle ni observation ni réserve sur la tenue des comptes par le Trésorier.

2.2. Compte de gestion 2019/ eau et assainissement - N°DEL_2020_19

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, adjoint au maire chargé des finances, indique qu'il convient de se prononcer sur la conformité du compte de gestion du service « eau et assainissement » élaboré par les services de la Trésorerie avec le compte administratif, pour l'année 2019.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, M. Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le compte de gestion du service « eau et assainissement » relatif à l'exercice 2019. Ce compte de gestion n'appelle ni observation ni réserve sur la tenue des comptes par le Trésorier.

2.3. Compte de gestion 2019/ régie municipale de chauffage - N°DEL_2020_20

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, adjoint au maire chargé des finances, indique qu'il convient de se prononcer sur la conformité du compte de gestion de la régie municipale de chauffage, élaboré par les services de la Trésorerie avec le compte administratif, pour l'année 2019.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les

mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie en date du 10 mars 2020,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, M. Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le compte de gestion de la régie municipale de chauffage relatif à l'exercice 2019. Ce compte de gestion n'appelle ni observation ni réserve sur la tenue des comptes par le Trésorier.

2.4 Modification du tableau des subventions 2020 – N° DEL_2020_21

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint au maire chargé des finances, rappelle aux membres du conseil municipal que par délibération en date du 10.12.2019, le conseil municipal a arrêté le tableau des subventions versées aux associations pour l'année 2020. Il est proposé de modifier ce tableau comme suit :

- Demande de subvention de l'association « marche mythique organisation » dans le cadre de l'organisation de la compétition sportive « Paris-Alsace à la marche » du 3 juin au 6 juin 2020 : proposition : 150 €.
- Demande de subvention de l'association « Welche dancers », section country de l'ASCL pour les frais de marquage des nouvelles tenues de l'association. Demande de participation de 281,30 €, correspondant au coût HT des frais de marquage. Il est proposé de partir sur la base des frais TTC, qui s'élèvent à 338 €, arrondis à 350 €.

Vu la délibération du conseil municipal du 10.12.2019 approuvant le tableau des subventions pour l'année 2020,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, M. Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE l'octroi d'une subvention de 150 € à l'association « marche mythique organisation » dans le cadre de l'organisation de la compétition sportive « Paris-Alsace à la marche » du 3 juin au 6 juin 2020.
- APPROUVE l'octroi d'une subvention de 350 € à l'association « Welche dancers », section country de l'ASCL, pour les frais de marquage des nouvelles tenues de l'association.

2.5 Demande de subvention auprès de la DRAC / DGD concours particulier pour les bibliothèques (1ère fraction) – renouvellement du matériel informatique de la bibliothèque – N°DEL_2020_22

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, adjoint au maire chargé des finances, informe les membres du conseil municipal que le concours particulier relatif aux bibliothèques de la dotation générale de décentralisation (DGD) est le principal dispositif de soutien de l'Etat

à l'investissement et au fonctionnement des bibliothèques publiques des collectivités territoriales.

Le concours comprend deux fractions :

- une première fraction dédiée principalement aux projets courants de construction et d'équipement des bibliothèques municipales et départementales de prêt ;
- une seconde fraction mobilisable pour les projets susceptibles d'exercer un rayonnement départemental, régional voire national.

Au sein de la 1^{ère} fraction, différentes opérations sont éligibles, dont l'équipement informatique (informatisation initiale ou renouvellement).

Dans le cadre du fonctionnement actuel de la bibliothèque, le renouvellement d'une partie du matériel informatique s'avère nécessaire, essentiellement du fait de la non-adaptation du matériel actuel au nouveau système d'exploitation Windows 10.

Un devis a été établi par la société AMS et s'élève à 3 193,50 € HT, comprenant l'acquisition de 2 nouveaux ordinateurs, écrans, suite office, 1 imprimante, 1 scanner à code-barres et 1 serveur de sauvegarde.

Tenant compte de ces éléments, il est proposé aux membres du conseil municipal, de déposer une demande de subvention auprès de la DRAC au titre de la DGD /concours particulier pour les bibliothèques (1^{ère} fraction).

Le plan de financement proposé est le suivant :

Dépenses	montant (HT)	Financement	montant
Renouvellement du matériel informatique	3 193,50 €	Etat : DRAC (50%)	1 596,75 €
		Fonds Propres	1 596,75 €
		TOTAL	3 193,50 €

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, M. Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le projet de renouvellement d'une partie du matériel informatique de la bibliothèque,
- DIT que les crédits sont inscrits au BP2020 de la Commune, opération d'équipement n°32 « informatique »,
- APPROUVE le plan de financement ci-dessus,
- CHARGE M. le Maire de déposer une demande de subvention auprès la DRAC,
- AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce projet.

2.6. Décision modificative n°1 – budget principal – N° DEL_2020_23

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, adjoint au Maire indique au conseil municipal qu'il convient d'adopter une délibération modificative, afin d'ajuster les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement, selon les évolutions constatées à ce jour.

Le détail des modifications budgétaires est présenté ci-dessous :

Dépenses d'investissement	BP	DM1	TOTAL
Opération d'équipement n°54/ Achat divers matériels	57 170,12	12 600,00	69 770,12
Opération d'équipement n°65/ accessibilité mairie bibliothèque	2 074 678,70	108 000,00	2 182 678,70
Opération d'équipement n°162 / Gros entretien bâtiments	67 680,00	-67 680,00	0,00
Opération d'équipement n°163 / Trottoirs haut du village	48 000,00	-25 000,00	23 000,00
Opération d'équipement n°164 / Gros entretien voirie	71 340,00	-71 340,00	0,00
TOTAL		-43 420,00	

Recettes d'investissement		BP	DM1	TOTAL
1322	Subventions d'investissement - Région	10 000,00	90 000,00	100 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 475 111,20	-133 420,00	1 341 691,20
TOTAL			-43 420,00	

Dépenses de fonctionnement		BP	DM1	TOTAL
615221 (011)	Entretien et réparations - bâtiments publics	10 000,00	79 080,00	89 080,00
615231 (011)	Entretien et réparations - voiries	42 000,00	71 340,00	113 340,00
61551 (011)	Entretien et réparations - matériel roulant	12 000,00	6 000,00	18 000,00
6574 (65)	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	104 800,00	500,00	105 300,00
023	Virement à la section d'investissement	1 475 111,20	-133 420,00	1 341 691,20
TOTAL			23 500,00	

Recettes de fonctionnement		BP	DM1	TOTAL
7035	Locations de droits de chasse et de pêche	21 300,00	23 500,00	44 800,00
TOTAL			23 500,00	

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, M. Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint
 Sur proposition de Monsieur le Maire,
 Après en avoir délibéré,
 Le conseil municipal,
 A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les modifications budgétaires proposées ci-dessus.

3) POINTS DIVERS

3.1. Mise en place de servitudes sur un terrain appartenant à l'association « scouts et guides de France », dans le cadre de l'aménagement d'une réserve incendie au lieu-dit Ribeaugoutte - N°DEL_2020_24

Monsieur le Maire, Jean-Marie MULLER, informe les membres du conseil municipal que dans le cadre de la création d'une réserve incendie pour le hameau de Ribeaugoutte, la Commune a sollicité l'association « scouts et guides de France » pour la mise à disposition d'un terrain leur appartenant.

En effet, ledit terrain s'avère être le plus pratique pour cet aménagement, d'une part du fait du manque de place disponible ailleurs, et d'autre part, sachant que cette réserve incendie est également nécessaire au « Centre de la Tanière » dans le cadre des mesures imposées par la commission de sécurité.

Ainsi, il vous est proposé la création de deux servitudes :

- Création d'une servitude pour l'aménagement d'une réserve incendie sur la parcelle cadastrée section 7 n°xx/58, selon le tracé du PV d'arpentage provisoire établi par le cabinet de géomètres BILHAUT. Cette servitude sera assortie de servitudes complémentaires au bénéfice de la Commune : droit d'accès au terrain, autorisation d'entretien de la réserve incendie et de la clôture.
- Création d'une servitude de passage d'une canalisation / raccordement de la réserve incendie au poteau incendie situé sur le domaine public communal, sur les deux parcelles anciennement cadastrées section 7 n°58a et 58b. Cette servitude sera assortie de servitudes complémentaires au bénéfice de la Commune : droit d'accès au terrain, autorisation d'entretien de la canalisation.

Compte tenu de l'intérêt pour le « Centre de la Tanière », il a été convenu que :

- la mise à disposition du terrain pour l'aménagement de la réserve incendie et le passage des canalisations ne donnera pas lieu à indemnisation par la Commune.
- la Commune prend à sa charge les frais de géomètre et de notaire, en vue de l'établissement des servitudes ci-dessus.

Vu l'avis favorable de l'association « scouts et guides de France » en date du 16 novembre 2019,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE de créer une servitude pour l'aménagement d'une réserve incendie sur la parcelle cadastrée section 7 n°xx/58, selon le tracé du PV d'arpentage provisoire établi par le cabinet de géomètres BILHAUT. Cette servitude sera assortie de servitudes complémentaires au bénéfice de la Commune : droit d'accès au terrain, autorisation d'entretien de la réserve incendie et de la clôture.
- DECIDE de créer une servitude de passage d'une canalisation / raccordement de la réserve incendie au poteau incendie situé sur le domaine public communal, sur les deux parcelles anciennement cadastrées section 7 n°58a et 58b. Cette servitude sera assortie de servitudes complémentaires au bénéfice de la Commune : droit d'accès au terrain, autorisation d'entretien de la canalisation.

- PREND ACTE que la mise à disposition du terrain pour l'aménagement de la réserve incendie et le passage des canalisations ne donnera pas lieu à indemnisation par la Commune.
- DECIDE de prendre à sa charge les frais de géomètre et de notaire, en vue de l'établissement des servitudes ci-dessus détaillées.
- AUTORISE M. le Maire à signer tous actes et documents liés au présent dossier.

3.2. Projet de cession du lot de chasse n°4 à l'association de chasse du Bambois - N°DEL_2020_25

Monsieur le Maire, Jean-Marie MULLER informe les membres du conseil municipal que par courrier en date du 6 mars 2020, M. NEFF Thierry, représentant de la société civile de chasse LAPOUTROIE n°4-2015, actuel titulaire du lot de chasse n°4, a fait part de son souhait de céder le lot de chasse à l'association de chasse du Bambois, en cours de constitution, composée de 4 personnes répondant aux critères établis par le cahier des charges des chasses communales et qui sera présidée par M. BANDELIER Francis domicilié 15 rue Principale à CHAVANATTE (90100).

Les personnes qui constituent la nouvelle association de chasse ont transmis l'ensemble des documents demandés par le cahier des charges des chasses communales.

La 4C s'est prononcée favorablement sur ce projet de cession en date du 9 mars 2020.

Le conseil municipal doit désormais agréer ce projet ; en cas d'accord du conseil municipal et après dépôt du cautionnement par le nouveau locataire, un avenant de cession pourra être conclu.

Vu le cahier des charges des chasses communales du Haut-Rhin,

Vu l'avis favorable de la 4C en date du 9 mars 2020,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ACCEPTE le projet de cession du bail de chasse par la société civile de chasse LAPOUTROIE n°4-2015 à l'association de chasse du Bambois, en cours de constitution.
- DIT que cette cession interviendra aux mêmes charges et conditions que le bail en cours.

4) COMPTE RENDU DU MAIRE SUR LES DOMAINES DELEGUES

Les dispositions de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales imposent au maire de rendre compte au conseil municipal des décisions qu'il a été amené à prendre dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le conseil municipal en vertu de l'article L2122-22.

- **Déclarations d'intention d'aliéner** réceptionnées en mairie depuis le dernier conseil municipal : le droit de préemption urbain n'a été exercé pour aucun dossier (6 dossiers enregistrés)
- **Acceptation des indemnités de notre assureur GROUPAMA : Néant**
- **Marchés publics :**

**Marché public de travaux / mise aux normes de la mairie et de la médiathèque.
Liste des entreprises retenues par lot :**

2	GROS ŒUVRE	GUGLIUCIELLO	1, rue de la Blind	68280	SUNDHOFFEN
3	COUVERTURE-ETANCHEITE	SCHOENENBERGER	11, rue d'Alkirch	68000	COLMAR
4	MENUISERIE EXTERIEURE BOIS	VOB	1, rue de l'Industrie	67560	ROSHEIM
5	SERRURERIE	SOCALU	19, rue Guy de Place	68800	VIEUX THANN
6	ECHAFAUDAGES	HUSSOR ERECTA	336, La Croix d'Orbey	68650	LAPOUTROIE
7	RAVALEMENT	LAMMER	4, rue de Soultzbach	68230	WIHR AU VAL
8	PLATRERIE-ISOLATION-FAUX PLAFOND	OLRY CLOISONS	5, chemin du Heilgass	68230	TURCKHEIM
9	ELECTRICITE	ELEC 2M	24, rue de la Scierie	68240	KAYSERSBERG
10	CHAUFFAGE-VENTILATION	HERRBACH	20, route Orschwiller	67600	SELESTAT
11	SANITAIRES	HERRBACH	20, route Orschwiller	67600	SELESTAT
12	MENUISERIE INTERIEURE BOIS	MEYER	13, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny	68730	BLOTZHEIM
13	CARRELAGE	MULTISOLS	116, route de Rouffach	68000	COLMAR
14	SOLS SOUPLES	MULTISOLS	116, route de Rouffach	68000	COLMAR
15	PEINTURE INTERIEURE	LAMMER	4, rue de Soultzbach	68230	WIHR AU VAL
16	ASCENSEUR	EST ASCENSEURS	19, rue Flora Tristan	67200	STRASBOURG

5) RAPPORT DES PRÉSIDENTS DES COMMISSIONS et DES DÉLÉGUÉS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Les comptes-rendus sont faits par les responsables des commissions et diffusés par l'intermédiaire de la mairie, après visa de M. le Maire, aux membres des commissions et à l'ensemble du conseil municipal.

- Mme Charlotte GAUDEL, remercie les personnes qui ont donné un coup de main pour l'organisation du carnaval des enfants le 7.03. Les parents et enfants étaient ravis que celui-ci n'ait pas été annulé, au vu du contexte sanitaire.
- Commission « permis de construire » : 2 DP accordées et 1DP en cours d'instruction + 1 PC accordé, depuis la dernière séance du conseil.

6) QUESTIONS DIVERSES ET COMMUNICATIONS DE M. LE MAIRE

- M. le Maire fait la lecture du courrier de remerciement du Maire de la Commune de Le Teil, suite au versement d'un don de 1 000 € par la Commune de Lapoutroie, dans le cadre des dégâts considérables de cette commune causés par le séisme du 11 novembre 2019.
- M. le Maire informe les conseillers municipaux d'une pétition en ligne déposée par les enseignants du lycée Ribeaupierre de Ribeauvillé, dans le cadre de la réforme du lycée qui a pour conséquence de faire diminuer la dotation horaire globale du lycée de Ribeauvillé de 700h/semaine à 600h/semaine. Ceci conduira à réduire fortement les options que pourront suivre les lycéens à partir de la rentrée 2020.
- Pour finir, M. le Maire tient à remercier chaleureusement l'ensemble des membres du conseil municipal pour leur implication tout au long de ce mandat (et des précédents pour les plus anciens).

- *La prochaine séance du conseil municipal sera fixée ultérieurement.*

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 heures.

Rappel des points inscrits à l'ordre du jour :

- 1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 27 janvier 2020**
- 2) Affaires financières :** Comptes de gestion 2019 des budgets : principal, eau et assainissement, régie de chauffage ; Modification du tableau des subventions 2020 : association « Marche mythique organisation » pour l'organisation de la course « Paris Alsace » et « welche dancers » pour les frais de marquage des nouvelles tenues de l'association ; Demande de subvention auprès de la DRAC / DGD concours particulier pour les bibliothèques (1^{ère} fraction) – renouvellement du matériel informatique ; Décision modificative n°1 : budget principal.
- 3) Points divers :** Mise en place de servitudes sur un terrain appartenant à l'association « scouts et guides de France », dans le cadre de l'aménagement d'une réserve incendie au lieudit Ribeaugoutte ; Projet de cession du lot de chasse n°4 à la société de chasse constituée par M. Yves CLAUDEPIERRE.
- 4) Compte rendu du Maire sur les domaines délégués (droits de préemption, indemnités assurance, marchés publics, emprunts ...)**
- 5) Rapport des présidents de commissions et délégués de la CCVK**
- 6) Questions diverses et communications de M. le Maire**

Liste des membres du conseil municipal				
Approbation de la séance du 10 mars 2020				
Nom	Prénom	Qualité	Signature	Procuration
MULLER	Jean-Marie	Maire		
LOING	Clément	1 ^{er} Adjoint		
GAUDEL	Charlotte	2 ^{ème} Adjoint		
RAFFNER	Jean-Noël	3 ^{ème} Adjoint		
FAYOLLE	Catherine	4 ^{ème} Adjoint		
CLAUDEPIERRE	Roger	5 ^{ème} Adjoint		
BRUN	René	Conseiller municipal		
TRUSSART	Dominique	Conseiller municipal		
PIERREVELCIN	Denis	Conseiller municipal		
PIERREVELCIN	Claude	Conseiller municipal		
MATHIEU	Laurent	Conseiller municipal		
PERRIN	Chantal	Conseillère municipale	Procuration donnée à JN RAFFNER	
TOUSSAINT	Sylvie	Conseillère municipale		
ANCEL	Jean	Conseiller municipal		
PETITDEMANGE	Aurore	Conseillère municipale	ABSENTE	
PIERRE	Sandrine	Conseillère municipale		
BATOT	Aude	Conseillère municipale		

ROBIEZ	Caroline	Conseillère municipale	
GAUDEL	Mathilde	Conseillère municipale	

